

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 683

20 mars 2013

SOMMAIRE

1st Rei S.A.	32744	IntusFides S.A.	32739
Abalone	32744	Ivax International (Luxembourg) S.à r.l.	32741
Abalone	32744	Kaveat S.à r.l.	32772
Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l.	32763	KPS LuxCo Sàrl	32745
CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l. ...	32778	Les Amis du Chien de Lamadelaine	32744
Coditel Debt S.à r.l.	32738	L'Occitane International S.A.	32742
Comptassit S.A.	32739	Modjeska Canyon S.A.	32742
Cronos International S.A.	32740	NET AXS S.A.	32775
CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à r.l. ...	32745	Peachtree Asset Management (Luxem- bourg) S.à r.l.	32761
CS Nordic Retail No.1 S.A.	32745	Salcia Invest	32747
CS Nordic Retail No.2 S.A.	32745	SAROMA invest	32743
CV Luxco S.à r.l.	32740	SAROMA invest	32743
Dandelion S.A.	32761	Sasmat Theodule SCA	32743
DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l.	32749	Sasoni S.A.	32746
Distribution et Consulting S.A.	32745	Savelec S.A.	32746
ECM Real Estate Investments II A.G. ...	32740	Scancargo S.A.	32746
Edeno S.A.	32740	Schaus S.A.	32746
EECF Moravia S.A.	32774	Schreinerei J. Hoffmann A.G.	32746
Fevamotinico S.à r.l.	32738	S.E.F.I.T. Industries S.A.	32755
Fimanor S.à r.l.	32784	Sibret Finance S.à r.l.	32747
Freo Investment Management S.à r.l. ...	32738	Skyland Properties S.A.	32748
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A.	32738	SMSC Trading	32748
Growth Yield Return S.A.	32739	Société Luxembourgeoise de Recyclage	32747
HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l. ...	32738	So.Fi.Mar. International S.A.	32748
IBV Capital International S.A.	32757	Soluchaud Sàrl	32747
ID Holding S.A.	32739	South Pacific Holdings	32748
Illinois Investments S.A.	32741	South Pacific Holdings	32748
IMI Finance Luxembourg S.A.	32741	SSF International S.à r.l.	32782
IMI Investments S.A.	32742	Symbiose	32747
inConsult S.A.	32744	Topos Holding S.A.	32743
International Services Company	32741		

Fevamotinic S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 128.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2013.

Référence de publication: 2013021712/10.

(130026017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Freo Investment Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 123.898.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021727/10.

(130026598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4687 Differdange, 139, rue Woiwer.

R.C.S. Luxembourg B 59.753.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021745/10.

(130026055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

HOUSE INVEST Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 151.401.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013021762/10.

(130026081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Coditel Debt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 130.807.

La convention de domiciliation conclue entre CODITEL DEBT S.à r.l., société à responsabilité limitée au capital de EUR 2.137.500.-, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130807 et l'agent domiciliataire, CENTRALIS S.A., société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 113474, a été résiliée avec effet au 19 mars 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour CENTRALIS S.A.**Un mandataire*

Référence de publication: 2013021643/14.

(130026281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IntusFides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.828.

—
Extrait du Procès-Verbal de la Réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 31 décembre 2012

- Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 9A rue Aldringen L-1118 Luxembourg au 25, route d'Esch L-1470 Luxembourg

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Pour le conseil d'Administration

Référence de publication: 2013021237/12.

(130025343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

ID Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 68.546.

—
La Fiduciaire D + C S.à.r.l, avec siège social 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg dénonce avec effet immédiat le siège de la société ID Holding S.A. RCS Luxembourg B 68546 établi en ses locaux, 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg. ID Holding S.A. n'a donc plus de siège social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2013.

Fiduciaire D+C S.à.r.l.

Référence de publication: 2013021243/12.

(130025364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Growth Yield Return S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 123.401.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO TRUST S.A.

Domiciliataire

Référence de publication: 2013021216/11.

(130025733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2013.

Comptassit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1217 Luxembourg, 12, rue de Bastogne.
R.C.S. Luxembourg B 161.086.

—
Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 30 octobre 2012 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte la démission de Monsieur Abdelmajid BARKOUKOU, né le 24 octobre 1973 à F-Moyeuvre - Grande et demeurant professionnellement au 20 rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de son mandat d'administrateur unique de la société avec effet immédiat;

5) L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur Monsieur Didier MAJCHRZAK, né le 11 septembre 1956 à F-Algrange demeurant 6 rue d'Algrange à F-57240 Nilvange. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique

Il terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2017.

Luxembourg, le 30 décembre 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013021649/19.

(130025988) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Cronos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 89A, rue Pafebruch.
R.C.S. Luxembourg B 82.985.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue extraordinairement le 27 novembre 2012

Est nommé réviseur d'entreprises agréé, en remplacement de BDO AUDIT, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012:

- Ernst & Young S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Münsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28/11/2012.

Josephus DE WIT.

Référence de publication: 2013021659/13.

(130026351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 10.728.921,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2013.

Stijn CURFS

Mandataire

Référence de publication: 2013021663/12.

(130026635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.367.

Le siège social du commissaire, AUDIEX S.A., est désormais le suivant:

9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2013.

Référence de publication: 2013021694/11.

(130026269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Edeno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 108.816.

Extrait de la résolution du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 8 février 2013

Le Conseil d'Administration décide de nommer provisoirement au poste d'administrateur, en remplacement de la société COSAFIN SA, administrateur démissionnaire, Monsieur Alain E. ROCH né le 30 janvier 1965 à Lausanne (Suisse) et demeurant 3690, rue Cantan, Brossard, Québec J4Z 3S9 CANADA.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire venant à échéance lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2012.

La cooptation de Monsieur Alain E. ROCH sera ratifiée lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

Pour le Conseil d'Administration

COSAFIN SA / FIDURAR

Signature / représentée par N. Didier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013021695/18.

(130026637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

I.S.C. S.A., International Services Company, Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 12, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 139.574.

Les comptes de la société I.S.C. S.A., International Services Company pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021777/10.

(130026202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Ivax International (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 207.486.100,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.565.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07 Février 2013.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2013021778/13.

(130026501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Illinois Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 67.217.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 06 février 2013

Le conseil d'administration a décidé:

- de nommer Madame Betty Prudhomme, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant que Président du Conseil d'administration de la Société avec effet immédiat pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013021782/13.

(130025985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IMI Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 66.762.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 11 février 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- De prendre acte du décès de Monsieur Mario BRIVIO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, résidant Largo Mattioli, 3 I-20121 Milan (Italie);

- De coopter comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Paolo RIELLO, résidant Largo Mattioli 3, I-20121 Milan (Italie), son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Paolo RIELLO précité;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI Finance Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Marco BUS / Sandro CAPUZZO

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013021783/18.

(130026674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

IMI Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 54.584.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 11 février 2013 au siège social de la société, il a été décidé:

- De prendre acte du décès de Monsieur Mario BRIVIO, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, résidant Largo Mattioli, 3 I-20121 Milan (Italie);
 - De coopter comme nouvel Administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Paolo RIELLO, résidant Largo Mattioli 3, I-20121 Milan (Italie), son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.
 - D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Paolo RIELLO précité;
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMI Investments S.A.
Société Anonyme
Marco BUS / Sandro CAPUZZO
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013021784/18.

(130026673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Modjeska Canyon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 112.211.

La décision suivante a été prise par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 30 janvier 2013:

- de renouveler le mandat de l'Alliance Révision S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 février 2013.

Pour la Société
Florence Rao
Administrateur

Référence de publication: 2013021849/17.

(130026523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

L'Occitane International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 80.359.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 décembre 2012

Démission de Madame Susan Saltzbarth Kilsby en tant qu'Administration de la Société, et ce avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Pierre Milet, demeurant à 4 Allée du Paradou F-95240 Corneilles en Paradis, en remplacement de Madame Susan Saltzbarth Kilsby, Administrateur démissionnaire.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 mars 2015.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2012.

Pour la Société
Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013022100/19.

(130026466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SAROMA invest, Société Coopérative.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Je déclare avoir démissionné de la qualité d'administrateur de la Société SAROMA Invest à compter du 20 Octobre 2011.

Jean-Pierre Boudin
8 avenue du 24 aout 1944
F 16440 Mouthiers sur Boeme

Référence de publication: 2013022115/12.

(130026250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

SAROMA invest, Société Coopérative.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56, avenue François Clément.
R.C.S. Luxembourg B 108.009.

Je déclare avoir démissionné de la qualité administrateur et vice-président de la société SAROMA invest à compter du 01/02/2013.

BRANDEBOURG Marcel
99, Rue Pasteur
F-57570 Puttelange les Thionville

Référence de publication: 2013022116/12.

(130026253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Topos Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 109.857.

DISSOLUTION

Par jugement rendu en date du 7 février 2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a été déclaré dissoute la société anonyme TOPOS HOLDING S.A., dont le siège social à L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal a été dénoncé en date du 26 octobre 2011.

Pour extrait conforme
Maître Lynn STELMES
Le liquidateur / Avocat

Référence de publication: 2013022121/13.

(130026488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Sasmat Theodule SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 107.215.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du conseil de gérance tenue le 10 décembre 2012

Démission de Monsieur Marc Ambroisien en tant que membre du Conseil de Surveillance de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Frédéric Sicchia, demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Marc Ambroisien, membre démissionnaire.

Le nouveau membre terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2013.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013022117/17.

(130026525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

Abalone, Société Anonyme.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.
R.C.S. Luxembourg B 47.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013022145/11.

(130027146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Abalone, Société Anonyme.

Siège social: L-2433 Luxembourg, 2, rue Nicolas Rollinger.
R.C.S. Luxembourg B 47.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013022146/11.

(130027147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Les Amis du Chien de Lamadelaine, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4883 Lamadeleine, rue du Vieux Moulin.
R.C.S. Luxembourg F 2.521.

Assemblée générale le 25.01.2013

Changement de l'Art. 11 comme suit composé de 3 membres au moins et de 11 membres au plus.

Signatures
Le président / La secrétaire

Référence de publication: 2013022101/11.

(130026463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

inConsult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3850 Schifflange, 17-19, avenue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 146.544.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013022126/10.

(130026858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

1st Rei S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2013.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013022071/11.

(130026510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2013.

CS Nordic Retail Holdings No.1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 113.578,00.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 134.357.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022245/10.

(130027138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CS Nordic Retail No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 128.983.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022246/10.

(130027142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

CS Nordic Retail No.2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.887.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 février 2013.

Référence de publication: 2013022247/10.

(130027141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

Distribution et Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.724.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 Février 2013.

GERARD Rachel.

Référence de publication: 2013022259/10.

(130027152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2013.

KPS LuxCo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.671.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31/03/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Janvier 2013.

KPS Luxco S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager B

Référence de publication: 2013022991/14.

(130028032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Scancargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 33.669.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCANCARGO SA
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023155/11.

(130027789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Schaus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.
R.C.S. Luxembourg B 104.208.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHAUS S.A.
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023157/11.

(130027801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Savelec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 67.425.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023154/10.

(130028061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Schreinerei J. Hoffmann A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9764 Marnach, 3, Marburgerstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 94.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Marnach, le 14 février 2013.

Référence de publication: 2013023158/10.

(130028015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sasoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 90.214.

Les comptes au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SASONI S.A.
Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013023152/12.

(130027666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Symbiose, Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.
R.C.S. Luxembourg B 41.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYMBIOSE
Société anonyme
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013023148/12.

(130027806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Salcia Invest, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 155.733.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un gérant

Référence de publication: 2013023150/11.

(130027744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Sibret Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18, rue Michel Rodange.
R.C.S. Luxembourg B 116.576.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013023168/10.

(130027771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Soluchaud Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 81.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023181/10.

(130027829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SOLUREC S.à.r.l., Société Luxembourgeoise de Recyclage, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5655 Mondorf-les-Bains, 2, Impasse Bernard Simminger.
R.C.S. Luxembourg B 55.089.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013023177/11.

(130027485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

South Pacific Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013023185/11.

(130027494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

South Pacific Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 155.397.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Mandataire

Référence de publication: 2013023186/11.

(130027636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

SMSC Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 151.681.

Les comptes annuels au 28 février 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023175/10.

(130027644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Skyland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 50.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013023172/10.

(130028081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

So.Fi.Mar. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 41.876.

Les comptes au 30 juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.
Alexis DE BERNARDI / Giovanni LAINATI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013023176/12.

(130027668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 174.811.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen,

on the twenty-fourth day of January.

Before Us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée incorporated and organised under the laws of Luxembourg with its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

represented by Mr Tobias Lochen, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on 21 January 2013.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There exists under the name of "DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l." a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles").

Art. 2. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg. The board of managers is authorised to change the address of the Company inside the municipality of the statutory registered office.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its unitholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 3. Corporate Objectives. The company's object is

- buying or holding shares or units in one or more Investment Companies;
- granting financing to Investment Companies provided they are, directly or indirectly via one or more Investment Companies, controlled by the company; and/or
- buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it.

For the purpose of this clause, "Real Estate" shall comprise direct title to property (consisting of land and buildings), property related long-term interests (such as surface ownership, master-lease, fee simple ownership, concession and lease-hold), purchase options and forward commitments to purchase upon completion in relation to such property and property-related long term interests and other assets that are necessary to operate such property and property-related long term interests. For the purpose of this clause, "Investment Company" means any company or other investment vehicle whose object is (according to its articles of incorporation or other constituent documents) buying Real Estate and developing, administering, operating, renting and selling Real Estate held by it, (directly or indirectly via one or more investment vehicles with a similar object clause) buying or holding shares or units in one or more of investment vehicles with a similar object clause and/ or granting financing to such investment vehicles provided that the financed investment vehicle is ultimately controlled by the company.

The company can perform all operations and transactions which it deems necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its object, including transactions to hedge interest and/ or currency exchange risks.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Chapter II. - Capital, Units

Art. 5. Corporate Capital. The unit capital is fixed at twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) represented by two hundred and fifty (250) units of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Art. 6. Capital Amendment. The capital may be changed at any time by a decision of the single unitholder (where there is only one unitholder) or by a decision of the unitholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 7. Distribution Right of Units. Each unit entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. Units Indivisibility. Towards the Company, the Company's units are indivisible, since only one owner is admitted per unit. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of Units. In case of a single unitholder, the Company's units held by the single unitholder are freely transferable.

In the case of plurality of unitholders, the units held by each unitholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Each unitholder agrees that it will not pledge or grant a security interest in any of units without the prior consent of the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital.

Chapter III. - Management

Art. 10. Management. A board of managers composed of at least three members manages the Company. The managers need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another manager as his proxy.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Written resolutions of the board of managers can be validly taken if approved in writing and signed by all the members of the board of managers. Such approval may be in a single or in several separate documents sent by mail, fax, e-mail, telegram or telex. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings, physically held.

Votes may also be cast by fax, e-mail, telegram, telex, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

Art. 11. Powers of the manager. In dealing with third parties, the managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the board of managers. The board of managers, may, in particular, enter into investment advisory agreements and administration agreements such as e.g. real estate agent or property management agreements.

Art. 12. Representation of the Company. The Company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers or by the joint or sole signature of any person(s) to which the board of managers has validly delegated such power.

Art. 13. Sub-Delegation and Agent of the manager. Any members of the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

Any members of the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Art. 14. Remuneration of the manager. The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 15. Liabilities of the Manager. The members of the board of managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

Chapter IV. - General meeting of unitholders

Art. 16. Powers of the General Meeting of Unitholder(s). The single unitholder assumes all powers conferred to the general unitholders' meeting.

In case of a plurality of unitholders, each unitholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of units, which he owns. Each unitholder has voting rights commensurate with his unitholding.

A unitholder may act at any general meeting of unitholders by appointing (or, if the unitholder is a legal entity, its legal representative(s)) in writing or by telefax, cable, telegram, telex, email as his proxy another person who need not be a unitholder himself.

Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by unitholders owning more than half of the unit capital. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the unitholders owning at least three-quarter of the Company's unit capital, subject to the provisions of the Law.

Chapter V. - Business year - Balance sheet

Art. 17. Business Year. The Company's financial year starts on the 1st September of each year and ends on the 31st August of the following year.

At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each unitholder shall have the right to inspect the books and records of the Company, the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 18. Allocation and Distribution of the Profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's unit capital.

The balance of the net profit may be distributed to the unitholder(s) in proportion to his/their unitholding in the Company.

Chapter VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes of Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single unitholder or of one of the unitholders.

Art. 20. Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, unitholders or not, appointed by the unitholders who shall determine their powers and remuneration.

A sole unitholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all its assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 21. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the company and shall terminate on 31 August 2013.

Subscription - Payment

All the two hundred and fifty (250) units representing the entire capital have been entirely subscribed by "DEREIF Immobiliens 1 S.à r.l." and fully paid up in cash. Therefore the amount of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-) is now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined period of time:

- Mr Jean Wantz, born on 17 May 1966 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- Mr Bernd Zens, born on 15 March 1963 in Bonn, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, 507350 Cologne, Germany;

- Mr Joachim Gallus, born on 26 September 1964 in Heidelberg, Germany, professionally residing in Riehler Straße 190, 507350 Cologne, Germany;

- Mr Charles Meyer, born on 19 April 1969 in Luxembourg, professionally residing in 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) "Deloitte Audit S.à r.l.", with address in 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, is appointed as auditor of the Company for an undetermined period of time (RCS. Luxembourg, section B number 67895).

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, he signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le vingt-quatrième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg,

représentée par Monsieur Tobias Lochen, Rechtsanwalt, résidant au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 janvier 2013.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Par la présente, il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DEREIF London Eastcheap Court S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil de gérance est autorisé à transférer le siège de la Société à l'intérieur de la Ville du siège statutaire.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant de la même manière que pour une modification des Statuts.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. L'objet social est le suivant:

- Acheter ou détenir des actions ou des parts dans une ou plusieurs Sociétés d'Investissement;
- Accorder un financement à des Sociétés d'Investissement à condition qu'elles soient, directement ou indirectement via une ou plusieurs Sociétés d'Investissement, contrôlées par la société; et/ou
- Acheter des Biens Immobiliers et développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle.

Aux fins de cette clause, les "Biens Immobiliers" comprendront le titre direct de propriété (consistant en du terrain et des immeubles), les intérêts à long terme liés à la propriété (tels que la propriété foncière, le bail principal, les biens en toute propriété, la concession et l'immeuble donné à bail), les options d'achat et les engagements d'achat à terme une fois effectués en rapport avec ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens et autres actifs qui sont nécessaires pour exploiter ces biens et les intérêts à long terme liés à ces biens. Aux fins de cette clause, "Société d'Investissement" signifie toute société ou autre véhicule d'investissement dont l'objet est (conformément à ses statuts ou à d'autres documents constitutifs) d'acheter des Biens Immobiliers et de développer, gérer, exploiter, louer et vendre des Biens Immobiliers détenus par elle, (directement ou indirectement via un ou plusieurs véhicules d'investissement ayant une clause d'objet similaire) acheter ou détenir des actions ou des parts dans un ou plusieurs véhicules d'investissement avec une clause d'objet similaire et/ou accorder un financement à des véhicules d'investissement de ce type à condition que le véhicule d'investissement financé soit en fin de compte contrôlé par la société.

La société peut effectuer toutes opérations et transactions qu'elle estime nécessaires pour réaliser son objet ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement ayant pour but de faciliter la réalisation de son objet, y compris les opérations de couverture et/ou les risques de change.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Parts

Art. 5. Capital social. Le capital social est fixé à vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-), représenté par deux cent cinquante (250) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Modification du Capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique (quand il y a un seul associé) ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 16 des présents Statuts.

Art. 7. Droit de Distribution des Parts. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 8. Indivisibilité des Parts. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Chaque associé s'engage à ne pas mettre en gage ou conférer des garanties sur les parts qu'il détient sans le consentement préalable de la majorité des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société.

Chapitre III. - Gérance

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois membres. Les gérants ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Tout gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du conseil de gérance par un autre gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

Des résolutions du conseil de gérance peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les membres du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax, e-mail, télégramme ou télex. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du conseil de gérance physiquement tenue.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail, télégramme ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Dans les rapports avec les tiers, les gérants ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance. Le conseil de gérance peut, en particulier, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration, par exemple des real estate agent's agreements et des property management agreements.

Art. 12. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la seule signature ou la signature conjointe de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été valablement conféré par le conseil de gérance.

Art. 13. Sub-délégation et Agent du Gérant. Tout membre du conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout membre du conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 14. Rémunération du Gérant. Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 15. Responsabilités du Gérant. Les membres du conseil de gérance ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Chapitre IV. - Assemblée générale des associés

Art. 16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale de l'Associé (des Associés). L'associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui.

Un associé est autorisé à se faire représenter à toute assemblée des associés par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être associé lui-même, pour autant que ce dernier ait été nommé à cet égard par une procuration écrite, par fax, câble, télégramme ou par e-mail.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Chapitre V. - Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. Exercice Social. L'année sociale commence le 1^{er} septembre de chaque année et se termine le 31 août de l'année suivante.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé aura le droit de prendre connaissance des livres de la Société, desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Réserve Légale et Distribution du Bénéfice. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Chapitre VI. - Dissolution - Liquidation

Art. 19. Causes de Dissolution. La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son associé unique ou de l'un des associés.

Art. 20. Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation, en prenant personnellement en charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 21. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 août 2013.

Souscription - Libération

Toutes les deux cent cinquante (250) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par «DEREIF Immobilien 1 S.à r.l.», prénommée, agissant pour le compte de son compartiment «DEREIF SICAV-FIS - Immobilien 1» et intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui seront mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- M. Jean Wantz, né le 17 mai 1966 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;

- M. Bernd Zens, né le 15 mars 1963 à Bonn, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, 507350 Cologne, Allemagne;

- M. Joachim Gallus, né le 26 septembre 1964 à Heidelberg, Allemagne, résidant professionnellement au 190, Riehler Straße, 507350 Cologne, Allemagne;

- M. Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

2) Le siège social de la Société sera établi au 4a, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

3) «Deloitte Audit S.à r.l.», axant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, est désignée comme étant réviseur d'entreprises de la Société pour une période illimitée (RCS. Luxembourg, section B numéro 67895).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous le notaire.

Signé: T. LOCHEN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1284. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013016955/336.

(130020606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

S.E.F.I.T. Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 67.378.

L'an deux mille douze, le trente et un décembre .

Par devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, R.C.S Luxembourg section B numéro 67.378, constituée suivant acte reçu le 2 décembre 1998, publié au Mémorial C 97, page 4.645 du 17 février 1999. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière suivant acte de Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C 369, page 17.670 du 19 février 2010.

L'assemblée est présidée par Monsieur Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Irena COLAMONICO, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il résulte de la dite liste de présence que les 7.000 (sept mille) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour qui a été préalablement porté à la connaissance des actionnaires.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Réduction du capital social de EUR 1.601.549,26 (un million six cent un mille cinq cent quarante-neuf Euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros) à un montant de EUR 2.248.450,74 (deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cent cinquante Euros soixante-quatorze cents) en vue d'apurer les pertes de la société à concurrence de 1.601.549,26 (un million six cent un mille cinq cent quarante-neuf Euros et vingt-six cents) par la réduction de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions existantes de EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros) à EUR 321,21 (trois cent vingt et un Euros vingt et un cents).

2.- Augmentation du capital social de EUR 1.601.549,26 (un million six cent un mille cinq cent quarante-neuf Euros et vingt-six cents) pour le remonter de son montant actuel tel que mentionné au point 1, à EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros) par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de 321,21 (trois cent vingt et un Euros vingt et un cents) à EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros).

3.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 1.601.549,26 (un million six cent un mille cinq cent quarante-neuf Euros et vingt-six cents) pour le porter de son montant actuel de EUR 3.850.000,- (trois millions huit cent cinquante mille Euros) à un montant de EUR 2.248.450,74 (deux millions deux cent quarante-huit mille quatre cent cinquante Euros soixante-quatorze cents) en vue d'apurer les pertes de la société à concurrence.

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 1.601.549,26 (un million six cent un mille cinq cent quarante-neuf Euros et vingt-six cents) pour le remonter de son montant actuel tel que mentionné au point 1, à EUR 3.850.000,00 (trois millions huit cent cinquante mille Euros) par l'augmentation de la valeur nominale des 7.000 (sept mille) actions émises de 321,21 (trois cent vingt et un Euros vingt et un cents) à EUR 550,- (cinq cent cinquante Euros).

Troisième résolution:

L'assemblée décide d'admettre à l'augmentation de capital:

- La SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.) ayant son siège 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg à hauteur de EUR 1,601.320,47 (un million six cent un mille trois cent vingt Euros et quarante sept cents);
- Monsieur Marco SCHNEIDER, demeurant à Vaglio Biellese (Italie) à hauteur de EUR 228,79 (deux cent vingt huit Euros et soixante-dix-neuf cents)

Intervention - Souscription - Libération

Sont ensuite intervenues aux présentes

"SOCIETE EUROPEENNE POUR LE FINANCEMENT D'INITIATIVES TEXTILES S.A. (en abrégé S.E.F.I.T.), prénommée, ici représentées par Patrick Moinet en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 1.601.320,47 (un million six cent un mille trois cent vingt Euros et quarante-sept cents), et la libérer intégralement par conversion en capital des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de ces mêmes créances à concurrence de EUR 1.601.320,47 (un million six cent un mille trois cent vingt Euros et quarante-sept cents).

Monsieur Marco SCHNEIDER, prénommé, ici représenté par Patrick Moinet en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'augmentation du capital social à hauteur de EUR 228,79 (deux cent vingt-huit Euros et soixante dix neuf cents) et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 228,79 (deux cent vingt-huit Euros et soixante dix neuf cents).

Rapport d'évaluation de l'apport en nature.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par la société H.R.T. Revision S.A., ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"Sur base de mes diligences, rien n'est venu à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de la créance de EUR 1.601.320,47 à compléter par un virement en espèces de EUR 228,79 n'est pas au moins égale à l'augmentation de capital envisagée de EUR 1.601.549,26.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'opération d'assainissement, réduction et augmentation de S.E.F.I.T. INDUSTRIES S.A. et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Vande Cruys, I. Colamonico, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2013. LAC/2013/993. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016581/96.

(130019086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

IBV Capital International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 174.809.

STATUTS

L'an deux mille treize, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Roberto Italia, résidant "Foro Buonaparte" 18, Milan, Italie, ici représentée par M. Massimo LONGONI sur les vues d'une procuration donnée le 18 janvier 2013;
- 2) Arepo Fiduciaria, ayant son adresse à Corso Italia Numéro 49, Milan, Italie, pour le compte de Monsieur Gianni Galasso, ici représentée par M. Massimo LONGONI sur les vues d'une procuration donnée le 21 janvier 2013.
- 3) The Sanctus Lazarus Trust, ayant son adresse Vaduz, Principauté de Liechtenstein, ici représentée par M. Massimo LONGONI sur les vues d'une procuration donnée le 21 janvier 2013.

Les comparants ont requis le notaire instrumentant d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société qu'elles déclarent constituer entre elles comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société luxembourgeoise, sous forme de société anonyme. Elle existera sous la dénomination de IBV Capital International S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Art. 3. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets, licences, leur gestion et leur mise en valeur sous toutes formes d'assistance financière, administrative, commerciale et de conseil, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts, sans que ceux-ci soient substantiels ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects de la société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la société.

Pour les besoins de cet article, une société sera considérée comme appartenant au même groupe que la société si cette autre société, directement ou indirectement, détient, est détenue par, détient le contrôle de, est contrôlée par ou est sous le contrôle commun avec, ou est contrôlée par un actionnaire de la société. Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres conférant un droit de vote, par contrat ou autrement.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification de statuts.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à EUR 33.000,- (trente-trois mille Euros) représenté par 33.000 (trente-trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Toutes les actions sont et resteront nominatives.

Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 25 janvier 2018, à augmenter autant qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, en cas d'autorisation adéquate de l'assemblée ayant décidé la constitution de ces réserves ou primes, par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

En outre, le conseil d'administration est autorisé à émettre, à l'intérieur des limites du capital autorisé, des obligations convertibles ou tous autres titres convertibles en actions de la société.

Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Art. 6. La société ne reconnaît qu'un titulaire par titre. Si le titre appartient à plusieurs personnes ou s'il est grevé d'un usufruit ou d'un gage, la société a la faculté de suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant, à son égard, titulaire de ces droits.

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. La société est engagée en toute hypothèse par la signature conjointe de deux administrateurs et, en ce qui concerne la gestion journalière, par le préposé à la gestion journalière, le tout sans préjudice de délégations spéciales.

Les opérations de la société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les administrateurs et commissaires sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat et peut les révoquer en tout temps. Ils sont rééligibles. Au cas où aucune durée n'est fixée lors de la nomination de ces organes, ces organes sont nommés pour une durée d'un an.

Les mandats ne peuvent, sauf réélection, excéder une durée de six années. Ils prennent fin immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de l'année de leur expiration.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur nommé par l'assemblée, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale procède à l'élection définitive lors de sa première réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration peut élire un président parmi ses membres. Il peut élire un ou plusieurs vice-présidents. En cas d'empêchement du président ou d'un vice-président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace.

Art. 9. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou d'un vice-président ou de deux administrateurs.

Les réunions ont lieu à l'endroit, au jour et à l'heure désignés dans les avis de convocation.

Le conseil d'administration peut se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les administrateurs sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinquante pour cent au moins de ses membres participent à la délibération en votant personnellement ou par mandataire. La délibération peut également intervenir par le biais du téléphone ou de la vidéoconférence. Le mandat ne peut être donné qu'à un autre administrateur. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les décisions du conseil d'administration seront valablement adoptées par la majorité des votes des membres présents en personne ou par mandataire.

Dans le cas où le vote serait exprimé par écrit au moyen de télégrammes, télex ou télécopie, les résolutions doivent recueillir l'unanimité des administrateurs.

Une décision écrite signée par tous les administrateurs est aussi régulière et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs administrateurs.

Art. 10. Les délibérations du conseil sont constatées par des procès-verbaux signés par deux administrateurs.

Art. 11. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration ou de disposition qui intéressent la société, à l'exception de toutes opérations qui sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale, par la loi ou par les présents statuts, est de sa compétence.

Il peut notamment et sans que la désignation qui va suivre soit limitative, faire et conclure tous contrats et actes nécessaires à l'exécution de toutes entreprises ou opérations qui intéressent la société, donner mainlevée, décider de tous apports, en donner valable quittance, faire et autoriser tous retraits, emprunter même au moyen d'émissions d'obligations.

Art. 12. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, en ce qui concerne la gestion journalière, à une ou plusieurs personnes, actionnaires ou non, dont il fixe les conditions d'exercice des pouvoirs, ainsi que les rémunérations spéciales attachées à ces délégations. Lorsque la délégation est faite à un membre du conseil, l'autorisation préalable de l'assemblée générale est requise.

Le conseil peut également conférer tous pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires de son choix, administrateurs ou non.

Art. 13. Les assemblées générales, autres que l'assemblée générale ordinaire annuelle, se tiennent soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans la convocation faite par le conseil d'administration, dans les délais prévus par la loi.

L'ordre du jour de ces assemblées générales est arrêté par le conseil. L'ordre du jour devra être indiqué dans les convocations.

L'assemblée désigne le président de l'assemblée qui peut être le président du conseil d'administration, un administrateur ou une personne choisie par l'assemblée. Le président de l'assemblée préside le bureau et désigne un secrétaire, actionnaire ou non, chargé de la rédaction de procès-verbal de l'assemblée.

L'assemblée désigne un scrutateur qui peut être actionnaire ou non.

L'assemblée générale ordinaire annuelle et les assemblées générales ordinaires convoquées extraordinairement prennent leurs décisions à la majorité des membres présents ou représentés.

Art. 14. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'excédent positif du compte de résultat, déduction faite des frais généraux et d'exploitation, des charges sociales et des amortissements nécessaires, constitue le bénéfice de la société.

Sur le bénéfice net ainsi déterminé, il est prélevé cinq pour cent pour être affecté à la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

L'affectation à donner au solde du bénéfice sera déterminée annuellement sur proposition du conseil d'administration par l'assemblée générale ordinaire.

Cette affectation peut comporter la distribution de dividendes, la création ou l'alimentation de fonds de réserve, de provision, le report à nouveau, ainsi que l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le conseil d'administration. L'assemblée générale peut autoriser le conseil d'administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration peut procéder à des versements d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale entend les rapports des administrateurs et des commissaires et discute les comptes annuels.

Après l'adoption des comptes annuels, l'assemblée générale se prononce par un vote spécial sur la décharge des administrateurs et des commissaires. Cette décharge n'est valable que si le bilan et le compte de résultat ne contiennent ni omission, ni indication fautive dissimulant la situation réelle de la société, et, quant aux actes non prévus par les statuts, que si ceux-ci ont fait l'objet d'une résolution adoptée par l'assemblée générale.

Art. 17. L'assemblée générale extraordinaire peut modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Des convocations sont faites dans les formes prescrites pour les assemblées générales ordinaires.

Les assemblées générales extraordinaires sont régulièrement constituées et ne délibèrent valablement qu'autant qu'elles soient composées d'un nombre d'actionnaires ou de mandataires spéciaux d'actionnaires représentant la moitié au moins du capital social et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la société.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée par le conseil d'administration, dans les mêmes formes statutaires, dans les délais prévus par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée.

La seconde assemblée délibère valablement, quel que soit le quorum de présence.

Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix valablement exprimées ou représentées.

Art. 18. Les assemblées générales, tant ordinaires qu'extraordinaires peuvent se réunir et statuer valablement, même sans convocation préalable, chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et consentent à délibérer sur les objets portés à l'ordre du jour.

Art. 19. A tout moment, l'assemblée générale extraordinaire peut, sur la proposition du conseil d'administration, prononcer la dissolution de la société. En cas de dissolution de la société, l'assemblée générale extraordinaire règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs ayant pour mission de réaliser tout l'actif mobilier et immobilier de la société et d'éteindre le passif.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après extinction du passif, il sera prélevé une somme nécessaire pour rembourser le montant libéré et non amorti des actions; quant au solde, il sera réparti au prorata entre toutes les actions.

Art. 20. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 21. L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunira de plein droit dans la commune du siège social, le 3^e mercredi du mois de juin de chaque année à 10.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée aura lieu le premier jour ouvrable bancaire suivant, à la même heure.

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

Le premier exercice commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

La première assemblée générale annuelle se réunira le 3^e mercredi du mois de juin 2014 à 10.30 heures.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire à toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, comme suit:

1. Monsieur Roberto Italia, onze mille actions	11.000
2. Arepo Fiduciaria pour le compte de Gianni Galasso, onze mille actions	11.000
3. The Sanctus Lazarus Trust, onze mille actions	11.000
Total: trente-trois mille actions	33.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 33.000,- (trente-trois mille Euros), se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration - Evaluation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'article vingt-six de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à EUR 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants pré qualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Massimo LONGONI, né à Como, Italie, le 6 décembre 1970, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schro-bilgen, L-2526 Luxembourg;

- Monsieur Judicael MOUNGUENGUY, né à Lambaren (Gabon), le 24 mai 1982, résidant professionnellement au au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

- Madame Valérie WESQUY, née à Mont-Saint-Martin, France, le 6 mars 1968, résidante professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Monsieur Massimo LONGONI est nommé Président du Conseil d'Administration.

3. Conformément aux prescriptions de l'article 12 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à nommer et nomme

Monsieur Massimo LONGONI administrateur délégué de la société, avec pouvoirs individuels pour la gestion ordinaire de la société.

Le mandat des administrateurs ainsi que de l'administrateur délégué est fixé à une année et se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

4. Est appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes, la société SER.COM S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 117.942), son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2014.

5. Le siège de la société est fixé au 26-28, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signés avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LONGONI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 janvier 2013. Relation: RED/2013/139. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 01 février 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013017061/227.

(130020477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Dandelion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 2, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 34.983.

Le bilan au 31 décembre 2010 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013022829/9.

(130028046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2013.

Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.664.

In the year two thousand twelve, on the twelfth of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l.", a Société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés_Luxembourg under section B number 141664, incorporated pursuant to a deed enacted on 11 September 2008 by Maître Henri Hellinckx, Civil Law Notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2410 on 2 October 2008; the Articles of Association of which have never been amended.

The meeting is composed of the sole member, "Peachtree Asset Management Ltd", a limited company existing under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 20-22, Bedford Row, WC1R4JS London, United Kingdom,

Here represented by Mrs Jana Strischek, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given privately to her.

The aforeseaid proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a Société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2 and declared and requested the Notary to act that:

First resolution

The Sole shareholder decides to put the company into liquidation.

Second resolution

The Sole Shareholder appoints as liquidator Mr. Hasham Malik, professionally residing at 3301, Quantum Boulevard, 2nd Floor, 33426-8622 Boynton Beach, Florida, the United States of America.

The liquidator has the most extended powers as provided by articles 144 to 148bis of the Luxembourg Companies law. He may carry out all the deeds provided by article 145 without previous general meeting authorization if required by law.

All powers are granted to the liquidator to represent the company for all operation being a matter of liquidation purpose to realise the assets, to discharge all liabilities and to distribute the net assets of the company to the shareholders in proportion to their shareholding, in kind or in cash.

The said person may in particular, without the following enumeration being limitative, sell, exchange and alienate all either movable or immovable properties and all related rights, and alienate the said property or properties if the case arises, grant release with waiver of all chattels, charges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, entries, garnishments and attachments, absolve the registrar of mortgages from automatic registration, accord all priorities of mortgages and of charges, concede priorities of registration, make all payments even if they are not ordinary administrative payments, remit all debts, compound and compromise on all matters of interest to the Company, extend all jurisdictions, and renounce remedies at law or acquired rights of prescription.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the Sole Manager of the Company for the performance of his mandate until the date of the present deed, provided that the liquidation does not let appear any mistake he might have made during the performance of the aforesaid mandate.

There being no further business on the Agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société à responsabilité limitée «Peachtree Asset Management (Luxembourg) S.à r.l.», ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous section B numéro 141664, constituée suivant acte reçu le 11 septembre 2008 par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2410 du 2 octobre 2008, et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est composée de l'associé unique, «Peachtree Asset Management Ltd.», une société régie par les lois du Royaume Uni ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, WC1R4JS Londres, Royaume Uni,

ici représentée par Madame Jana Strischek, employée privée demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui-délivrée.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée («Article 200-2») dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et les décisions de l'associé unique seront documentées dans un procès verbal ou rédigées par écrit.

L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, par la présente adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2 déclare et demande au Notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme en tant que liquidateur Hasham Malik, demeurant professionnellement 3301, Quantum Boulevard, 2nd Floor, 33426-8622 Boynton Beach, Floride, Etats-Unis d'Amérique.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux associés, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge au gérant unique de la Société jusqu'à la date du présent acte, à condition que la liquidation ne laisse apparaître aucune faute qu'il aurait pu commettre dans l'exécution des tâches qui lui incombent pendant ledit mandat.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: J.STRISCHEK, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 14 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59933. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): C.FRISING.

Référence de publication: 2013017184/107.

(130020107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 174.805.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fourth of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

"Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A.", a société en commandite par actions, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167.579, here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Howald, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 23 January 2013.

Said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in his hereabove stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he declares organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of "Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l." (the "Company"), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

- (a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or
- (b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.3 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.4 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.5 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.6 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.7 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.7 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.8 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.9 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares of one euro (EUR 1.-) each having such rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one Manager, they will constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any legitimate reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action, which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one Manager, any two Managers;

10.3 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment (initiated from Luxembourg) provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned. For the avoidance of doubt, written resolution shall be avoided in case the Company has to decide any important or strategic decisions.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultations, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.5 A resolution to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed by at least half of the Shareholders representing three quarters of the Shares.

13.6 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

15. Distributions on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised

profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;
- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and Payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by "Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A.", prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2013.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mrs. Myriam DELTENRE, accountant, born on February 16, 1963 in Arlon, Belgium, residing at 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgium;
 - Mr Michael J. RISTAINO, company vice president, born on October 8, 1961 in Massachusetts, United States of America; residing at 75, State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States of America;
 - Mr Fergal O'HANNRACHAIN, accountant, born on November 27, 1964 in Dublin, Ireland, residing at 7 rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Mrs. Linda HARROCH, lawyer, born on May 10, 1973 in Casablanca, Morocco, residing in L-2370 Howald, Luxembourg, 2, rue de Peternelchen.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-quatre janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

«Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A.», une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.579,

ici représentée par Madame Linda Harroch, avocat, demeurant professionnellement à Howald, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 23 janvier 2013.

La procuration, signée ne varietur par la mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de «Advent Libri (Luxembourg) Finance S.à r.l.» (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) L'associé Unique (tel que défini à l'Article 8.2) si la Société est administrée par un Associé Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.3) si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 13.4 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.3 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.4 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.5 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.6 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.7 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal,

les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autres titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.7 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.8 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.9 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500.-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1.-) chacune (les "Parts Sociales"); ayant les droits et obligations tel que prévus par les Statuts. Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment opportun de Parts Sociales et "Associé" devra être interprété conformément.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts. Pour éviter tout doute une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où la Société ne comprend qu'un seul Associé, les Parts Sociales seront librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où la Société comprend plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas transmissibles autrement qu'à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales aient accepté le transfert en assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne peuvent être transmises à cause de mort à d'autres personnes que les Associés à moins que les Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales détenues par les ayants droit aient accepté le transfert ou dans les circonstances prévues par l'article 189 de la Loi de 1915;

7.2.3 Le transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants ("Gérants") nommés par une Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

8.2 Dans le cas où la Société est administrée par un seul gérant, il est défini ci-après comme le "Gérant Unique".

8.3 En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un gérant pourra être révoqué à tout moment, pour toute cause légitime, par Résolution des Associés prise en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, lorsque la Société n'a qu'un seul gérant, ou dans tous les autres cas, le Conseil de Gérance, peut prendre toutes les actions nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception de celles requérant une décision des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise ou aux présents Statuts.

10. Représentation de la Société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

10.1 Dans le cas où la Société n'a qu'un Gérant Unique, le Gérant Unique;

10.2 En cas de pluralité de gérants, deux des Gérants;

10.3 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'Article 11.

11. Agent des gérants. Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de Gérants, tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sans convocation préalable si tous les gérants ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite Réunion du Conseil de Gérance en personne ou par un représentant autorisé.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une Réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant (à l'exclusion de toute autre personne), pour assister, délibérer, voter et exécuter ses fonctions en son nom lors de cette Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir en tant que représentant de plusieurs autres Gérants lors d'une Réunion du Conseil de Gérance sous réserve que (et tant que les conditions de quorum sont satisfaites) au moins deux Gérants soient physiquement présents à la Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne ou participent à la Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'Article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 Tout Gérant ou son représentant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire (initiée depuis le Luxembourg) sous réserve que chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les autres participants tout au long de la réunion. Ledit participant sera réputé présent à la réunion, sera comptabilisé dans le quorum et habilité à prendre part au vote. Conformément à la Loi Luxembourgeoise, toute affaire conclue de telle manière par les Gérants sera, pour les besoins de ces Statuts, réputée valablement et effectivement conclue par le Conseil de Gérance, nonobstant le fait que le nombre de Gérants (ou leur représentant) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis.

12.6 Une résolution écrite, signée par tous les Gérants (ou pour tout Gérant, son représentant), est valide et effective comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue et peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu, signés par ou au nom d'un ou plusieurs des Gérants. Les résolutions écrites devront être évitées en cas de prise de décisions importantes et stratégiques.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil de Gérance sont signés et les extraits de ces procès-verbaux certifiés par tous les Gérants présents aux réunions.

13. Résolutions des associés.

13.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

13.2 Comme prévu aux Articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, toutefois si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion ou première consultation écrite, les Associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée avec accusé de réception et la résolution pourra être prise à la majorité des votes enregistrés, sans tenir compte du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Le changement de nationalité de la Société ainsi que l'accroissement des participations des Associés dans la Société requièrent l'unanimité.

13.4 Tel qu'il est prévu à l'Article 13.3, toute résolution modifiant les Statuts (y compris un changement de Siège Social) ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.5 Une résolution visant à déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou à nommer les liquidateurs ne peut être adoptée que par une majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts des Parts Sociales.

13.6 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

13.7 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.8 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

14. Exercice social.

14.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

15. Distribution des parts.

15.1 Du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

15.2 Dans le respect de la Loi luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société peut distribuer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant, peut décider de payer des dividendes intérimaires au (x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon les présents Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La dissolution de la Société sera décidée par l'assemblée des Associés en conformité avec la Loi Luxembourgeoise et l'Article 13. Si à tout moment il n'y a qu'un seul Associé, celui-ci peut à sa propre discrétion, décider de liquider la Société en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et dettes, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne requiert autrement) l'utilisation du singulier inclut le pluriel et inversement;
- (c) une "personne" inclut la référence à tout particulier, entreprise, corporation et autre entité sociétaire, gouvernement, état ou organisme d'état ou toute société commune, association ou partenariat, ou tout corps syndical (qu'il ait ou non une personnalité juridique propre);
- (d) une disposition légale ou loi inclut toutes modifications et toutes refontes de celle-ci (avec ou sans modification).

17.1.2 Les titres contenus dans les présents Statuts n'affectent pas leur interprétation.

17.2 En sus des présents Statuts, la Société est aussi soumise à toutes dispositions applicables de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

«Advent Libri (Luxembourg) Holding & Cy S.C.A.», prénommée, a souscrit l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille cinq cents euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Madame Myriam DELTENRE, comptable, née le 16 février 1963 à Arlon, Belgique, demeurant au 48, Le Pas de Loup, B-6791 Guerlange, Belgique;
- Monsieur Michael J. RISTAINO, vice-président de société, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats-Unis d'Amérique;
- Monsieur Fergal O'HANNRCHAIN, comptable, né le 7 novembre 1964 à Dublin, Irlande, demeurant au 7, rue Tubis, L-2629 Luxembourg, Grand-Duché of Luxembourg; et
- Madame Linda HARROCH, avocat, née le 10 mai 1973 à Casablanca, Maroc, résidant au 2, rue Peternelchen, L-2370 Howald-Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. HARROCH, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 janvier 2013. Relation: EAC/2013/1305. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013016816/492.

(130020376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

Kaveat S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 154.028.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-seventh day of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appeared:

Travis Investments S.à r.l. a company, incorporated and organised under the laws of Luxembourg with registration number B152281 with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg here duly represented Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a power of attorney, given on 18 décembre 2012.

The said proxy, initialled ["ne varietur "] by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to enact that:

- That the company "Kaveat S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, with registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, (the "Company"), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154028, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellincknx, notary residing in Luxembourg, on 14 June 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1607.

- That the share capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five Euro each (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

- That the articles of incorporation have not been modified since its incorporation.

- That the Sole Shareholder has acquired the totality of shares of the Company;

- That Company's activities having ceased, the Sole Shareholder decides to proceed with the dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- That the Sole Shareholder appoints Fairland Property Limited as liquidator of the Company and acting in this capacity and according to the balance sheet of the Company as at 14 December 2012, requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore the liquidator declares that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid;

- That the remaining net assets have been paid and or transferred to the Sole Shareholder;

- That full discharge is granted to the Company's Managers;
- There shall be proceeded to the cancellation of issued units and/or the shareholders register;
- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille douze, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Travis Investments S.à r.l., une société, constituée au Luxembourg, dont le siège social se situe à 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée le 18 décembre 2012

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la société dénommée "Kaveat S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (la "Société"), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 154028, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg en date du 14 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1607.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (12,500.- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, entièrement libérées.

- Que les status n'ont pas été modifié depuis l'incorporation;

- Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société;

- Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

- Que l'Associé Unique, se désigne la société Fairland Property Limited comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité et au vu du bilan de la société du 14 décembre 2012, il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé;

- Que l'actif restant est réparti à les Associés;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants de la Société;

- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales et/ou du registre des associés;

- Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: EAC/2013/184. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013017095/91.

(130020245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

EECF Moravia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 125.403.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the twenty-eight day of December.

before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

There appeared:

Parlay Finance Company S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, RCS Luxembourg B61785, duly represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employee, professionally residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney, given under private seal (the 'Sole Shareholder').

Said proxy, after having been initialled and signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party through its proxyholder has requested the notary to state that:

- it holds all the shares in the Luxembourg public limited liability company (société anonyme) existing under the name of EECF Moravia S.A., registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 125403, with registered office at L-1528 Luxembourg, 11-13, Boulevard de la Foire. (the Company);

- the Company has been incorporated pursuant to a notarial deed dated March 30, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C- N o 942 of May 22, 2007;

- the Company's capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) represented by 310 (three hundred and ten) shares with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each;

- the Sole Shareholder hereby resolved to proceed with the dissolution of the Company with effect from today;

- the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder as liquidator of the Company declares that the activity of the Company has ceased, that the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for, that the Sole Shareholder is vested with all the assets and hereby expressly declares that it will take over and assume all outstanding liabilities (if any) of the Company, in particular those hidden or any known but unpaid and any as yet unknown liabilities of the Company before any payment to itself;

- the Sole Shareholder waives the requirement to appoint an auditor to the liquidation (commissaire à la liquidation) and to hear a report of an auditor to the liquidation;

- consequently the Company is liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation of the Company and perfectly knows the financial situation of the Company;

- the Sole Shareholder grants full discharge to the directors and the statutory auditor of the Company for their mandates from the date of their respective appointments up to the date of the present meeting; and

- the books and records of the dissolved Company shall be kept for five (5) years from the date the date of the present meeting at the registered office of the Company.

Whereof, the present deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Parlay Finance Company S.A., une société de droit Luxembourg, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire, RCS Luxembourg B61785, ici dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE,

employée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé (l'Actionnaire Unique).

Laquelle procuration après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour y être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

- la comparante détient toutes les actions de la société anonyme existant sous la dénomination EECF Moravia S.A., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 125403, avec siège social à L-1528 Luxembourg, 11-13 Boulevard de la Foire. (la Société);
- la Société a été constituée en vertu d'un acte notarié du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, C - N o 942 du 22 mai 2007;
- le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cents dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune;
- par la présente l'Actionnaire Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;
- l'Actionnaire Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;
- l'Actionnaire Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné, qu'il est investi de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne;
- l'Actionnaire Unique renonce à la formalité de la nomination d'un commissaire à la liquidation et à la préparation d'un rapport du commissaire à la liquidation;
- partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- la comparante a pleinement connaissance des statuts de la Société et de la situation financière de celle-ci;
- la comparante donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société pour leur mandat à compter de la date de leur nomination respectives jusqu'à la date de la présente assemblée; et
- les documents et pièces relatifs à la Société dissoute seront conservés durant cinq (5) ans à compter de la date de la présente assemblée au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/288. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2013016975/89.

(130020592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

NET AXS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 174.782.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept janvier.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Marc GROSSE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand Rue, ici représenté par Maître KADRI Nabil demeurant professionnellement 70, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privés.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "NET AXS S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de tout produit textile ou de décoration ainsi que toute activité normale de commerce y compris la vente et la représentation de tout produit ou marchandise non réglementée.

La prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, la gestion ainsi que la mise en valeur de ces participations.

La société peut réaliser toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille (1.000) actions de trente et un euros (EUR 31,-) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième jeudi du mois de juin à 16.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

- Marc GROSSE, susdit, mille actions 1.000
Total: mille actions 1.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été partiellement libérées par des versements en numéraire à concurrence de neuf mille euros (EUR 9.000,-) de sorte que ce montant est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Les actions resteront nominatives jusqu'à complète libération du capital.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2013.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2014.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes: Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Marc GROSSE, employé privé, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société FINANCIAL GROUP CONSULTING S.A., établie et ayant son siège à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 152.500.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2018.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 70, Grand-Rue.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: KADRI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2596. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Référence de publication: 2013016501/119.

(130019755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

CIRCOR Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.571.

—
In the year two thousand and twelve, on the twenty-eighth day of December.

In front of Maître Francis Kessler, public notary established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Circor Luxembourg Holdings S.à r.l.", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing and organized under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.571 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 September 2005, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 262 dated 6 February 2006 and amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 12 January 2009 published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 347 dated 17 February 2009.

There appeared:

1. CIRCOR ENERGY PRODUCTS, INC., a company incorporated under the laws of Oklahoma, having its registered office at 1500 S.E. 89th Street, Oklahoma City, Oklahoma 73149, USA, registered with the Oklahoma company registry under number 3618330 ("Circor Energy") holder of 118 shares in the Company having a nominal value of EUR 100 each, and

2. CIRCOR AEROSPACE, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmigton, DE 19801, USA, registered with the Delaware Division of Corporation under number 2231464 ("Circor Aerospace") holder of 7 shares in the Company having a nominal value of EUR 100 each, and

3. CIRCOR INTERNATIONAL, INC., a company incorporated under the laws of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmigton, DE 19801, USA, registered with the Delaware Division of Corporation under number 3064408 ("Circor International") holder of 55 shares in the Company having a nominal value of EUR 100 each.

Circor Energy, Circor Aerospace and Circor International are all duly represented by Ms. Sofia Da Chao, notary clerk, residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The above-mentioned proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Circor Energy, Circor Aerospace and Circor International are hereinafter referred to as the "Shareholders".

The Shareholders, represented as stated above, has requested the notary to record as follows:

I. - As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 180 (one hundred eighty) shares having a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Shareholders state that they have been duly informed beforehand.

II. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 700,000, so as to raise it from its current amount of EUR 18,000 to EUR 718,000 by the issuance of 7,000 new shares with a nominal value of EUR 100 each, to be fully paid up through a contribution in kind;

3. Subscription and payment by Circor Energy Product, Inc. of 3,500 new shares by way of a contribution in kind and by Circor International, Inc of 3,500 new shares by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Subsequent amendment of article 6 of the Company's articles of association in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to the above resolutions; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Shareholders, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is unanimously resolved that the Shareholders waive their right to the prior notice of the current meeting. The Shareholders acknowledge being sufficiently informed on the agenda and consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further unanimously resolved that all the documentation

produced to the meeting has been put at the disposal of the Shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution:

It is unanimously resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros) so as to raise it from its current amount of EUR 18,000 (eighteen thousand Euros) to EUR 718,000 (seven hundred eighteen thousand Euro) by the issuance of 7,000 (seven thousand) new shares with a nominal value of EUR 100 (the "New Shares").

3,500 (three thousand five hundred) new shares having an aggregate nominal value of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) (the "New Shares 1") shall be fully paid up through a contribution in kind by Circor Energy, pre-named, and represented as stated above (the "Contributor 1") consisting in a claim amounting to an aggregate amount of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) (the "Contribution 1").

The remaining 3,500 (three thousand five hundred) new shares having an aggregate nominal value of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) (the "New Shares 2") shall be fully paid up through a contribution in kind by Circor International, pre-named, and represented as stated above (the "Contributor 2" and together with the Contributor 1, the "Contributors") consisting in a claim amounting to an aggregate amount of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros) (the "Contribution 2" and together with the Contribution 1, the "Contributions")

Third resolution:

It is unanimously resolved to accept the subscription and the full payment by the Contributors of the New Shares by means of the Contributions.

Contributor's Subscription - Payment

Thereupon the Contributor 1, pre-named, and represented as stated above, declares to subscribe to the New Shares 1 in the Company and to pay them up entirely through the Contribution 1.

The Contributor 2, pre-named, and represented as stated above, declares to subscribe to New Shares 2 in the Company and to pay them up entirely through the Contribution 2.

Description of the Contribution

The Contribution 1 made by the Contributor 1 in exchange for the issuance of the New Shares 1 is composed of a claim amounting to an aggregate amount of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros).

The Contribution 2 made by the Contributor 2 in exchange for the issuance of the New Shares 2 is composed of a claim amounting to an aggregate amount of EUR 350,000 (three hundred fifty thousand Euros).

Valuation

The total net value of the Contributions amounts to EUR 700,000 (seven hundred thousand Euros).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 28 December 2012, which shall remain annexed to this deed and be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contributions' existence

Proofs of the Contributions have been given.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, and the Contribution having been fully carried out, it is acknowledged that the shareholding of the Company is now composed as follows:

- Circor Energy, holder of 3,618 (three thousand six hundred eighteen) shares of the Company with a nominal value of EUR 100,
- Circor Aerospace, holder of 7 (seven) shares of the Company with a nominal value of EUR 100, and
- Circor International, holder of 3,555 (three thousand five hundred fifty-five) shares of the Company with a nominal value of EUR 100.

The notary acts that all the 7,180 (seven thousand one hundred eighty) shares representing the entire share capital of the Company are duly represented, so that the meeting can validly decide on all the following resolutions:

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contributions having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend article 6 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at EUR 718,000 (seven hundred eighteen thousand Euros), represented by 7,180 (seven thousand one hundred eighty) shares with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euro) each"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand three hundred euro (EUR 2,300.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notary deed was drawn up in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour de décembre,

Par devant Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de «Circor Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée existant et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.571 (la «Société»), constituée suivant acte notarié de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 22 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 262 du 6 février 2006 et modifié pour la dernière fois par un acte passé par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 12 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 347 daté du 17 février 2009.

Ont comparu:

1. CIRCOR ENERGY PRODUCTS, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat d'Oklahoma, ayant son siège social au 1500 S.E. 89th Street, Oklahoma City, Oklahoma 73149, USA, enregistrée avec le registre des sociétés d'Oklahoma sous le numéro 3618330 ("Circor Energy"), détentrice de 118 parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR chacune, et

2. CIRCOR AEROSPACE, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmigton, DE 19801, USA, enregistrée avec le "Delaware Division of Corporation" sous le numéro 2231464 ("Circor Aerospace"), détentrice de 7 parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR chacune, et

3. CIRCOR INTERNATIONAL, INC., une société constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmigton, DE 19801, USA, enregistrée avec le "Delaware Division of Corporation" sous le numéro 3064408 ("Circor International"), détentrice de 55 parts sociales dans la Société, ayant une valeur nominale de 100 EUR chacune.

Circor Energy, Circor Aerospace et Circor International sont dûment représentés par Madame Sofia Da Chao, clerc de notaire de l'Etude notariale de Maître Francis Kessler, résidant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration susmentionnée, après avoir été signée 'ne varietur' par les parties comparantes et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Circor Energy, Circor Aerospace et Circor International sont définis ci-dessous comme les «Associés».

Les Associés représentés comme indiqué ci-dessus, ont demandé au notaire d'enregistrer comme suit:

I.- Comme il ressort de la liste de présence qui restera annexée à cet acte et qui sera enregistrée avec lui, les 180 (cent quatre-vingts) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour, dont les Associés déclarent avoir été dûment informés par avance.

II.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 700.000 EUR, afin de le porter de son montant actuel de 18.000 EUR à 718.000 EUR, par l'émission de 7.000 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR chacune, intégralement libérée par le biais d'un apport en nature;

3. Souscription et paiement par Circor Energy Product, Inc de 3.500 nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature et par Circor International, Inc de 3.500 nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société conformément aux résolutions ci-dessus; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les Associés de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est unanimement décidé que les Associés renoncent à leur droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; les Associés reconnaissent avoir été suffisamment informés de l'ordre du jour et considèrent avoir été valablement convoqués et acceptent en conséquence de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition des Associés dans un laps de temps suffisant afin de leur permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est unanimement décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 700.000 EUR (sept cent mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 18.000 EUR (dix-huit mille Euros) à 718.000 EUR (sept cent dix-huit mille Euros) par l'émission de 7.000 (sept mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) (les «Nouvelles Parts Sociales»).

3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale totale de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) (les «Nouvelles Parts Sociales 1») seront totalement libérées par la biais d'un apport en nature par Circor Energy, précité, et représenté tel que mentionné ci-dessus (l'«Apporteur 1») consistant en une créance s'élevant à un montant total de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) (l'«Apport 1»).

Les 3.500 (trois mille cinq cents) nouvelles parts sociales restantes, ayant une valeur nominale totale de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) (les «Nouvelles Parts Sociales 2») seront totalement libérées par la biais d'un apport en nature par Circor International, précité, et représenté tel que mentionné ci-dessus (l'«Apporteur 2» et ensemble avec l'Apporteur 1, les «Apporteurs») consistant en une créance s'élevant à un montant total de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros) (l'«Apport 2» et ensemble avec l'Apport 1, les «Apports»).

Troisième résolution:

Il est unanimement décidé d'accepter la souscription et le paiement total par les Apporteurs des Nouvelles Parts Sociales par le biais des Apports.

Souscription - Paiement

Sur ce, l'Apporteur 1, précité, et représenté comme établi ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales 1 dans la Société et les payer entièrement au moyen de l'Apport 1.

L'Apporteur 2, précité, et représenté comme établi ci-dessus, déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales 2 dans la Société et les payer entièrement au moyen de l'Apport 2.

Description de l'apport

L'Apport 1 réalisé par l'Apporteur 1, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales 1 est composé d'une créance s'élevant à un montant total de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros).

L'Apport 2 réalisé par l'Apporteur 2, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales 2 est composé d'une créance s'élevant à un montant total de 350.000 EUR (trois cent cinquante mille Euros).

Evaluation

La valeur nette totale des Apports s'élève à un montant global 700.000 EUR (sept cent mille Euros).

Une telle évaluation a reçu l'approbation de tous les gérants de la Société aux termes d'une déclaration de valeur des Apports datant du 28 décembre 2012, qui restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuves de l'existence des Apports ont été données.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et l'Apport ayant été totalement réalisé, il est pris acte que l'actionariat de la Société est désormais composé de:

- Circor Energy, détenteur des 3.618 (trois mille six cent dix-huit) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR,

- Circor Aerospace, détenteur des 7 (sept) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR, et

- Circor International, détenteur des 3.555 (trois mille cinq cent cinquante-cinq) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de 100 EUR.

Le notaire établit que les 7.180 (sept mille cent quatre-vingt) parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider sur toutes les résolutions à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes et les Apports ayant été totalement réalisés, il est décidé unanimement de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin d'être lu comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à 718.000 EUR (sept cent dix-huit mille Euros) représenté par 7.180 (sept mille cent quatre-vingt) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent Euros) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, ont été estimés à deux mille trois cents euros (EUR 2.300,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été levée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Esch/Alzette, à la date indiquée en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 janvier 2013. Relation: EAC/2013/286. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013016929/239.

(130020518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2013.

SSF International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 23.775,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 88.900.

IN THE YEAR TWO THOUSAND THIRTEEN.

ON TWENTY-FOURTH DAY OF JANUARY.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1) The Company VANDERVEER LIMITED, a company established under the laws of Cyprus, having its registered office in 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol, Cyprus, registered in the commercial register of Nicosia, number HE 310576,

owner of nine hundred twelve (912) shares of "SSF International S.à r.l.", named below,

duly represented by Mr Eric LECLERC, private employee, with professional address in Howald, by virtue of a proxy given under private seal in Limassol, on the of January 17, 2013,

2) The Company EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, a company established under the laws of Sweden, having its registered office in Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Sweden, registered in the Swedish commercial register (Bolagsverket) in SE-Sundsvall, number 556790-7067,

owner of thirty-nine (39) shares of "SSF International S.à r.l.", named below,

duly represented by Mrs Vanessa TIMMERMANS, private employee, with professional address in Howald,

by virtue of a proxy given under private seal in Stockholm on of January 16, 2013,

The prenamed proxies, after having been signed "ne varietur" by all the appearing parties and the notary executing, remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearer, represented as indicated, as sole associates of SSF INTERNATIONAL S.à r.l." (hereinafter referred to as the "Company"), a société à responsabilité limitée incorporated and governed by the laws of Luxembourg, having its

registered office at L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 88.900, incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard LECUIT, notary then residing in Hesperange, on August 13, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1532 on October 24, 2002, the articles of the Company were last amended by a deed of Maître Joseph GLODEN, then notary residing in Grevenmacher, on March 5, 2010, published in the Mémorial C, number 785 on April 15, 2010,

have requested the undersigned notary to state:

Sole resolution.

The associates resolve to delete in the Article 6 of the by-laws the names of the subscribers and the number of the shares held by them and resolve to amend Article 6, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 6.** The capital of the company is fixed at twenty-three thousand seven hundred seventy-five Euro (23,775.00 EUR) divided into nine hundred fifty-one (951) shares with a par value of twenty-five Euro (25.00 EUR) per share.

The capital has been entirely subscribed and fully paid in.”

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the above persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, on the day before mentioned.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us the notary the original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE TREIZE, LE VINGT-QUATRE JANVIER.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) La société de droit chypriote VANDERVEER LIMITED, ayant son siège social à 1, Iakovou Tompazi Street, Vashiotis Business Center, 1st Floor, Flat/Office 101, P.C. 3107 Limassol, Cyprus, inscrite au Registre de Commerce de Nicosia, numéro HE 310576,

propriétaire de neuf cent douze (912) parts sociales de la Société "SSF International S.à r.l.", ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Limassol, le 17 janvier 2013,

2) La société EQUITY HOLDING-ÖJVIND NORBERG AB, une société de droit suédois, établie et ayant son siège social à Pålänsvägen 31, 133 33 Saltsjöbaden, Suède, inscrite au Registre de Commerce suédois (Bolagsverket) à SE-Sundsvall, sous le numéro 556790-7067,

propriétaire de trente-neuf (39) parts sociales de la Société "SSF International S.à r.l.", ci-après nommée, représentée aux fins des présentes par Madame Vanessa TIMMERMANS, employée privée, demeurant professionnellement à Howald,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Stockholm le 16 janvier 2013.

Les prédites procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme il est dit ci-avant, comme seuls associés de "SSF International S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 88.900, constituée suivant acte de Maître Gérard LECUIT, alors notaire de résidence à Hesperange, en date du 13 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1532 du 24 octobre 2002, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte de Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, du 05 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 785 du 15 avril 2010,

ont requis le notaire instrumentant d'acter:

Résolution unique

Les associés décident de radier à l'article 6 des statuts de la Société les noms des souscripteurs et le nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux, et de modifier l'article 6 qui aura désormais la teneur suivante:

“ **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-trois mille sept cent soixante-quinze euros (23.775,00 EUR), représenté par neuf cent cinquante et une (951) parts sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,00 EUR) par part sociale.

Le capital est entièrement souscrit et libéré.”

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Howald, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, V. TIMMERMANS, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 25 janvier 2013. Relation: RED/2013/118. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 janvier 2013.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013016634/94.

(130019240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.

Fimanor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad.

R.C.S. Luxembourg B 144.063.

L'an deux mille treize, le vingt-neuf janvier.

Je soussigné, Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, certifie ce qui suit, en application de l'article 273 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «loi»):

1. J'ai reçu un projet de fusion par absorption par acte authentique en date du 6 décembre 2012, qui a été publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, numéro 3086 du 27 décembre 2012 et relativement à la fusion par absorption (simplifiée) entre les deux sociétés suivantes:

(i) La société à responsabilité limitée «FIMANOR S. à r.l.» (numéro d'identité 2009 24 00 086), la «Société Absorbante», ayant son siège social à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 144.063, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Tom METZLER, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 9 janvier 2009, publié au Mémorial C, numéro 247 du 4 février 2009, et

(ii) La société anonyme «ARE INVEST» (numéro d'identité 1999 22 01 781), la «Société Absorbée», ayant son siège social à L-1353 Howald, 22, rue Père Conrad, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 68.411, dont le capital souscrit et entièrement libéré s'élève à soixante mille euros (€ 60.000.-), représenté par cent vingt (120) actions d'une valeur nominale de cinq cents euros (500.-) chacune, qui a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, alors de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1999, publié au Mémorial C, numéro 305 du 30 avril 1999 et dont les statuts ont été modifiés suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 9 mars 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, numéro 884 du 16 octobre 2001.

2. Aucune approbation de la fusion, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbante, ni par l'assemblée générale de la Société Absorbée, n'a été nécessaire, les conditions de l'article 279 de la Loi ayant été observées. La fusion a été réalisée un mois après le 27 décembre 2012, date de la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, aucun associé d'une des sociétés concernées, spécialement de la Société Absorbante n'ayant requis la convocation d'une assemblée.

3. En ces circonstances, la fusion se trouve réalisée d'un point de vue comptable au 1^{er} janvier 2013 et d'un point de vue légal au 28 janvier 2013 et a entraîné de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274 de la Loi, notamment:

- a) la transmission universelle, tant entre la Société Absorbée et la Société Absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante;
- b) la Société Absorbée a cessé d'exister;
- c) l'annulation des actions de la Société Absorbée détenues par la Société Absorbante.

Fait et passé à Bascharage, date qu'en tête des présentes.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013017414/39.

(130019689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2013.
